

TVA et déclaration d'échange de biens (DEB)

S'approprier les règles relatives à la TVA

2 jours (14h00) | ★★★★★ 4,6/5 | CPTVA-REG | Évaluation qualitative de fin de stage |
Formation délivrée en présentiel ou distanciel ⁽¹⁾

Formations Management > Comptabilité - Fiscalité - Gestion > TVA et déclaration d'échange de biens (DEB)



À l'issue de ce stage vous serez capable de :

- Comprendre les mécanismes de base de la TVA
- Vous entraîner à leur application par des exercices concrets
- Etablir la déclaration de TVA de l'entreprise (CA3).

Niveau requis

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

Public concerné

Toute personne en charge des déclarations de TVA.

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2i Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émarginée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

(1) Modalité et moyens pédagogique :

Formation délivrée en présentiel ou distanciel * (e-learning, classe virtuelle, présentiel à distance). Le formateur alterne entre méthodes ** démonstrative, interrogative et active (via des travaux pratiques et/ou des mises en situation). La validation des acquis peut se faire via des études de cas, des quiz et/ou une certification.

Les moyens pédagogiques mis en oeuvre (variables suivant les formations) sont : ordinateurs Mac ou PC (sauf pour les cours de l'offre Management), connexion internet fibre, tableau blanc ou paperboard, vidéoprojecteur ou écran tactile interactif (pour le distanciel). Environnements de formation installés sur les postes de travail ou en ligne. Supports de cours et exercices.

* Nous consulter pour la faisabilité en distanciel. ** Ratio variable selon le cours suivi.

Programme

Introduction

- Présentation de chacun
- Attentes et objectifs visés de chaque participant
- Présentation de la formation

Rappel des grands principes de fonctionnement de la TVA dans l'UE

- Le cadre commun de TVA au sein de l'UE
- Le mécanisme de la TVA : neutralité pour les entreprises assujetties à 100%
- Le numéro d'identification intracommunautaire
- Le champ d'application
- Opérations imposables
- Opérations exonérées liées au commerce extérieur
- Rappel des notions de fait générateur et d'exigibilité pour le vendeur et pour l'acheteur
- Régime des livraisons de biens
- Régime des encaissements
- Régime particulier des acquisitions intracommunautaires
- Les taux de TVA dans les 28 pays de l'UE
- Les mentions obligatoires à porter sur les factures
- Sanctions en matière de TVA et de DEB
- La DEB : obligations déclaratives

Appréhender les régimes particuliers et savoir traiter les opérations du commerce international portant sur les échanges de biens

- Les livraisons et les acquisitions intracommunautaires
- Les exportations et les importations
- Les opérations triangulaires
- Les ventes en dépôt consignation

Maîtriser les difficultés des prestations de services dans les échanges internationaux depuis le 1er janvier 2010

- Dans les relations B to B
- Le principe général
- Les nouvelles obligations déclaratives
- Les mentions obligatoires à porter sur les factures
- Les exceptions au principe d'imposition en B to B
- Dans les relations B to C
- Le principe d'imposition
- Les exceptions au principe d'imposition en B to C
- Aménagement des déclarations de TVA
- La DES (Déclaration Européenne de Services)

Connaître les règles du droit à déduction

- La refonte des droits à déduction
- Conditions générales d'exercice du droit à la déduction
- Les exclusions du droit à la déduction
- Détermination du coefficient de déduction
- Régularisations et reversements de la TVA initiale

Connaître les procédures de récupération des TVA étrangères au sein des 28 pays de l'UE

Synthèse de la session

- Réflexion sur les applications concrètes que chacun peut mettre en oeuvre dans son environnement
- Conseils personnalisés donnés par l'animateur à chaque participant
- Bilan oral et évaluation à chaud

Modalités d'évaluation des acquis

L'évaluation des acquis se fait :

- En cours de formation, par des mises en situation contextualisées évaluées
- Et, en fin de formation, par un questionnaire d'auto-évaluation ou une certification (M2i ou éditeur)